

# Comité Européen des Entreprises Vins

## Un compromis qui ouvre la voie à une plus grande orientation vers le marché

Suite à l'aboutissement des négociations sur la réforme de l'OCM Vin, le Comité Européen des Entreprises Vins (CEEV) se félicite du compromis atteint, qui, estime-t-il, « *ouvre indéniablement la voie à la mise en œuvre des réformes indispensables pour améliorer la compétitivité de l'ensemble de la filière vitivinicole européenne* ».

Pour le président du CEEV, Lamberto Vallarino Gancia, « *tout en renforçant nos meilleures traditions, cette réforme marque un point de non retour pour une plus grande orientation vers le marché et facilitera la mobilisation de notre filière pour mieux répondre aux demandes des consommateurs dans un marché de plus en plus ouvert et compétitif* ».

Le CEEV a salué le courage politique et l'énergie personnelle déployés par la Commissaire Fischer Boel « *pour promouvoir l'essentiel des éléments clés pour une réforme au service d'une plus grande compétitivité du secteur européen face à la compétition internationale, et cela malgré le conservatisme de certains intervenants des Etats membres producteurs qui ont pris le risque de retarder les adaptations nécessaires de la viticulture européenne, augmentant ainsi les chances de nos concurrents des pays tiers de mieux répondre aux attentes nouvelles des consommateurs* ».

Le CEEV se félicite en particulier de « *l'accord du Conseil pour la mise à terme précise de l'interdiction des nouvelles plantations, sans préjudice du maintien de la gestion du potentiel des AOP par leurs organismes de filière ; et une plus grande flexibilité pour la segmentation et l'étiquetage, ainsi que dans les procédures d'autorisation des PO recommandées par l'OIV, afin de renforcer la réactivité du secteur européen dans tous les segments* ».

Cependant le Comité dit déplorer « *l'absence de plus d'ambition pour une véritable politique commerciale extérieure pour les vins européens. Finalement il nous semble indispensable pour la Commission d'assurer un rôle de filtre clair et fort quant à la mise en œuvre des programmes nationaux afin de prévenir les distorsions de concurrence.* »

Et le président du CEEV de conclure : « *il nous appartient maintenant à nous, opérateurs de la filière européenne, de prendre nos responsabilités. Nous devons nous impliquer activement dans la mise en œuvre de cette réforme et des adaptations nécessaires pour rapprocher nos décisions des nouvelles demandes des consommateurs* ».